

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1035 du 3 septembre 1945

n° 1035

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1945

Date de publication
3 septembre 1945

Date du numéro
30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de un mois pour en jouir à Harrar «Ethiopie) est accordée à Monsieur Guillot, Procureur de la République, Chef du Service judiciaire de la Côte Française des Somalis.